

FICHE TECHNIQUE
RESERVATION DE STAND / ZONE D'ACTIVITE

Seules les associations ayant retourné cette fiche dûment complétée et signée, au Bureau de la Vie Etudiante (helene.fauconnier@univ-lille1.fr) avant le **24 AVRIL 2017** pourront occuper un stand ou une zone d'activité (espace sans tente, par exemple : animation ambulante, jeux gonflables...). **Chaque association disposera d'un espace de 3 x 3m dans une tente partagée.**

POUR LES ASSOCIATIONS : Le forfait logistique (participation à la location de tente, matériel électrique, ...) de 300 € sera à la charge de chaque association tenant un stand. Cette somme pourra être subventionnée par le FSDIE (dossier à présenter lors de la commission du 17 MAI 2017).

NOM DU SERVICE / DE L'ASSOCIATION :

Nom du Référent : **Mail** :

Nom + téléphone portable: (personnes joignables avant et le jour du festival)

.....
.....
.....

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE : (décrire en quelques lignes l'activité proposée) :

Matériel SUSCEPTIBLE d'être mis à disposition par l'Université :

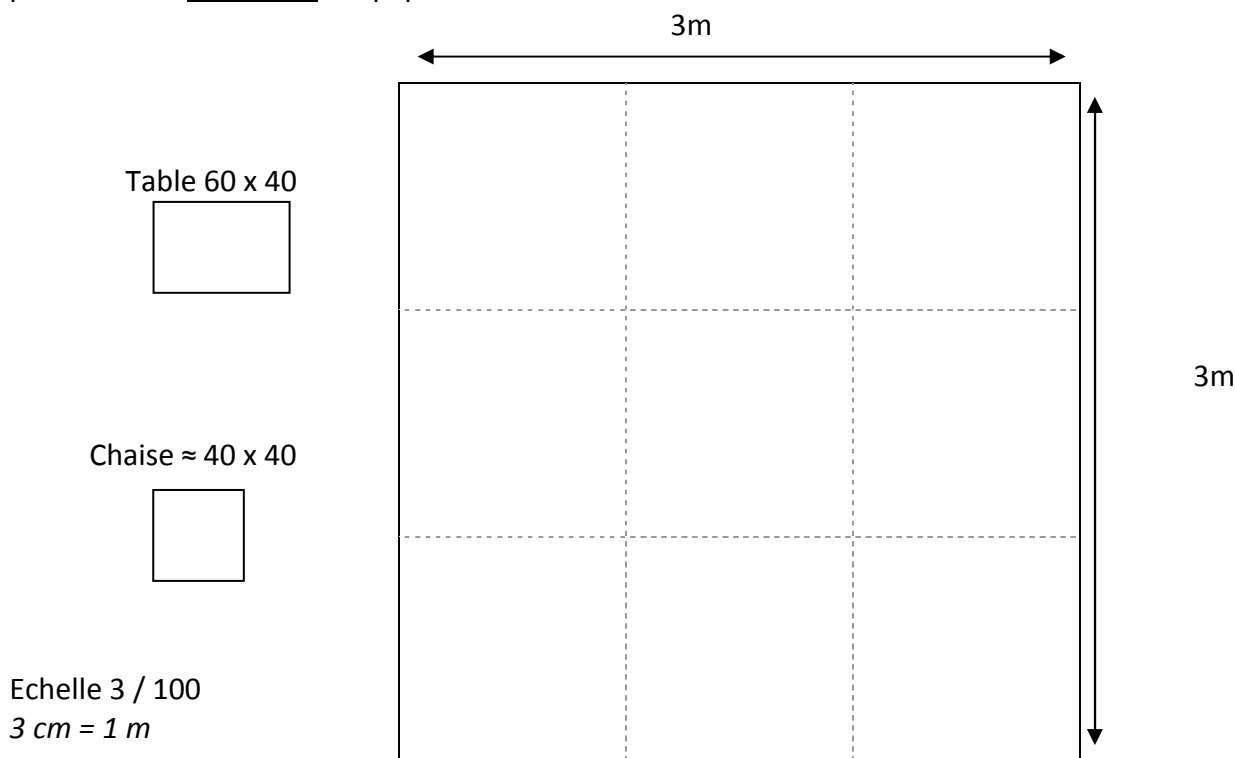
Tables (60cm x 40 cm)	NON : <input type="checkbox"/>	OUI : <input type="checkbox"/>	Nombre :__ (maxi. 4)
Chaises	NON : <input type="checkbox"/>	OUI : <input type="checkbox"/>	Nombre :__ (maxi. 4)

Prévoyez-vous d'apporter des appareils électriques : NON : OUI :

Ordinateur portable Bouilloire Micro-Ondes Appareil Hi-Fi Autre : _____

Ne seront pas mis à disposition par l'université : prises multiples avec terre aux normes NF, rallonges ainsi que grilles et panneaux

Aménagement du stand / Zone d'activité : Schéma détaillant les installations : tables, chaises, matériel spécifique loué (structure gonflable, mur d'escalade, etc.), matériel électrique (non fourni par l'université, par exemple : ordinateur, poste CD, télévision, ...) dans la limite de 1 kWh par stand / zone d'activité. Pour les espaces sans tente : les dimensions peuvent être différentes. Dans ce cas, le schéma et les dimensions précises sont à détailler sur papier libre.



ATTENTION :

La commande du groupe électrogène et de l'installation électrique sera réalisée à partir de la déclaration de vos besoins, c'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir les évaluer le plus précisément possible.

Chaque stand /zone d'activité bénéficiera d'un seul branchement électrique (1 kWh), à condition que la demande soit expressément formulée sur le présent document.

LES APPAREILS DE CUISSON (y compris les barbecues) SONT STRICTEMENT INTERDITS.

Seuls les appareils inscrits sur cette fiche et validés par les services de l'Université seront autorisés. A défaut, vous serez dans l'obligation de les retirer sans délai.

Après étude de votre demande, une réponse vous sera adressée précisant les modalités d'installation de votre stand /zone d'activité

Je soussigné (e),, reconnais avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité (cf. : livret de sécurité).

Villeneuve d'Ascq, le
Nom et Signature du référent